

Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne
de la Région d'Ile-de-France – 1 rue Lucienne Gérard - 93698 Pantin Cedex

Extrait du registre des arrêtés du Président

N° 2022-177

OBJET : Liste d'aptitude dressée au titre de la promotion interne après examen professionnel pour l'accès au deuxième grade du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son livre IV et ses articles L. 523-1 et L. 523-5,

Vu l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, dans ses dispositions issues de l'ordonnance n° 2021-139 du 10 février 2021 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, et notamment son article 8,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, article 11 et 22-II,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale, articles 4-2° et 9,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 4, 22 et 31,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires et notamment ses articles 14 à 17,

Vu les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne arrêtées par le président du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne le 15 décembre 2020 révisées partiellement le 20 janvier 2022, conformément à l'article 33-5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée,

Considérant le fait que les deux-cent-trente-sept (237) décisions de nomination dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux, jointes au présent arrêté, permettent, conformément aux dispositions du décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 susvisé, à soixante-dix-neuf (79) emplois d'être pourvus au titre de la promotion interne et répartis respectivement pour l'accès au grade de technicien territorial au titre de la promotion interne au choix (59), et pour l'accès au grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe au titre de la promotion interne après examen professionnel (20),

Considérant que le président du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne, au regard des soixante-dix-neuf (79) emplois pouvant être ouverts, a considéré que vingt (20) d'entre eux peuvent être attribués pour l'accès au grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu les listes des lauréats des examens professionnels d'accès au grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe,

Considérant l'examen effectué le 28 juin 2022 par le président du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne, assisté du collège composé des représentants des employeurs des collectivités affiliées, des dossiers des fonctionnaires proposés par les autorités territoriales des collectivités territoriales et des établissements publics qui lui sont affiliés,

ARRETE

Article 1er : La liste d'aptitude dressée au titre de la promotion interne après examen professionnel pour l'accès au deuxième grade du cadre d'emplois des techniciens territoriaux est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents des collectivités et établissements publics affiliés au centre interdépartemental de gestion.

Publié par affichage le 29 JUIN 2022
jusqu'au 29 AOÛT 2022
au n° 1 rue Lucienne Gérard - 93698 Pantin
Fait à Pantin, le 29 JUIN 2022

Pour le Président
et par délégation,
Le Directeur Général

Xavier BASTARD

Fait à Pantin, le 28 juin 2022

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation

Le Directeur Général,

Xavier BASTARD



Annexe à l'arrêté n° 2022-177 du 28 juin 2022 portant liste d'aptitude dressée au titre de la promotion interne après examen professionnel pour l'accès au grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe.

Nom – Prénom	Collectivité ou Etablissement public
ABALLAIN Emmanuel	DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE
AGASSE Stéphane	VINCENNES
ALOUACHE Yassine	DEPARTEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS
BARON Stéphane	VAUJOURS
BENSEBAH Karim	LIVRY-GARGAN
BIENVENU Noël	NOGENT-SUR-MARNE
ETIENNE Xavier	COURBEVOIE
FLAMAND Michaël	VILLIERS-SUR-MARNE
FROMONT Sébastien	DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE
GUEFFET Florian	SIAAP
HOBBAH Edoukou Ackah Désire	SAINT-CLOUD
KRISHNAKUMAR Thomas	DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE
LE HYARIC Pierre	EPT PLAINE COMMUNE
MAUPU Stéphanie	DUGNY
MEHDI Nadjim	COURBEVOIE
ODEN Damien	SIAAP
PATA Adrien	SIAAP
ROUZIES Magali	SIAAP
TRAORE Alassane	BONNEUIL-SUR-MARNE
ZUMBO Sébastien	SCEAUX

La présente liste est arrêtée à vingt fonctionnaires (20).

Fait à Pantin, le 28 juin 2022



Pour extrait conforme
Pour le Président
et par délégation,

Le Directeur Général

Xavier BASTARD